



Numéro  
13-2024

Nombre de  
Membres  
En Exercice :  
20  
Nombre de  
Membres  
Présents :  
11  
Nombre de  
Membres  
Votants :  
15  
Date de la  
convocation  
10 juin 2024

## SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE DE LA CITE DE CARCASSONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - SEANCE DU 19 JUIN 2024**

**OBJET : CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR LE POSTE DE CHARGÉ DE COMMUNICATION**

L'an Deux Mille vingt-quatre, le mercredi 19 juin à dix heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Grand Site de la Cité de Carcassonne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre des Congrès de Carcassonne, sous la Présidence de **Monsieur Gérard LARRAT**.

**Étaient PRÉSENTS** : Mesdames et Messieurs : Gérard LARRAT, Isabelle CHESA, Magali BARDOU, Laurence GASC, Michel PROUST, Alain COSTE, Sylvie VILAS, Tamara RIVEL, Daniel DEDIES, Thierry LECINA, Amancio REQUENA

M. Hervé BARO et Mme Maria CONQUET donnent pouvoir à Mme Tamara RIVEL.

M. Benjamin ASSIE donne pouvoir à Mme Sylvie VILAS.

Mme Catherine BOSSIS donne pouvoir à M. Alain COSTE

**EXCUSES** : Mesdames et Messieurs : Régis BANQUET, Magali ARNAUD, Pascal VALLIERE (suppléé par Thierry LECINA), Benjamin ASSIE, Catherine BOSSIS, Hervé BARO, Didier ALDEBERT (suppléé par Daniel DEDIES), Maria CONQUET, Marie LAVANDIER (suppléée par Amancio REQUENA), Franck DOUCET

**ABSENTS** : Adeline RABATE, Laurent ALBERTI

**Secrétariat de séance** : Magali BARDOU

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 à L332-8 ;

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

M. le président rappelle au comité syndical que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Compte tenu de la nécessité de développer la communication du syndicat mixte et de mettre en œuvre le marketing de destination durable pour la gestion des flux du Grand Site, il convient de renforcer momentanément les effectifs du syndicat mixte.

**Le Président propose à l'assemblée :**

- Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade de rédacteur territorial ou d'adjoint administratif pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 8 mois allant du 01/10/2024 au 31/05/2025 inclus.
- Cet agent assurera des fonctions de chargé de communication à temps complet
- Il devra justifier d'un diplôme BAC +2 ou 3 en communication et marketing,
- La rémunération de l'agent sera fixée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.
- Le Président est chargé de recruter l'agent affecté à ce poste.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024 de la collectivité. Ils sont pourvus de manière exceptionnelle dans le cadre de crédits d'Etat du Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires à hauteur de 30 672 €.

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante de bien vouloir approuver la création d'un emploi de chargé de communication pour le syndicat mixte et de procéder à son recrutement.

Le Conseil Syndical après avoir entendu et validé l'exposé de Monsieur le Président,  
Décide à l'unanimité :

- De créer l'emploi de Chargé de communication dans les dispositions indiquées ci-dessus
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document afférent à ce dossier et de procéder au recrutement.

.....  
Et ont les Membres présents signé après lecture ainsi que Monsieur le Président.

CERTIFIE EXECUTOIRE

Compte tenu de la transmission en Préfecture le :

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Publication par affichage le :

Le Président

